

CREONS LA PETITE INDUSTRIE

Depuis le commencement de l'hiver nous avons, à différentes reprises, dans notre revue du commerce, dit combien pour diverses raisons, on se plaignait à la ville comme à la campagne de l'absence de neige. C'est en réalité depuis quelques jours seulement, que nous avons de bons chemins dans cette partie de la province et que la neige est tombée en assez grande abondance pour donner du travail à quelques équipes d'ouvriers à Montréal.

Pour beaucoup, cette neige a été la bienvenue, car depuis la fermeture de la navigation, combien de bras sont restés oisifs qui n'auraient demandé qu'à s'occuper; combien d'ouvriers du bâtiment sont forcés de chômer durant la saison rude et qui seraient ardents au travail s'ils en pouvaient trouver ?

La tempête de neige de dimanche a donc donné un peu de travail à une partie de ces ouvriers de bonne volonté, mais après ? La tourmente passée et les embarras qu'elle a menés, disparus et disparus rapidement, les ouvriers retombent dans l'oisiveté, d'autant plus cruelle qu'elle est absolument involontaire.

Nous nous sommes demandé bien des fois ce qu'on pourrait faire pour ces ouvriers que l'hiver tient forcément désœuvrés, car il y a là une question sociale à résoudre.

Dans les montagnes suisses, dans les Vosges et dans certaines parties de l'Allemagne souvent et longtemps enneigées, chacun s'occupe, pendant l'hiver qui le tient enfermé, à fabriquer de menus objets, de petits articles de tableterie, de bimbeloterie, de jouets, etc... qui, la fonte des neiges arrivée, descendent la montagne et vont se placer dans le commerce.

Il y a là une indication, un exemple à suivre.

Au Canada, nous sommes mieux placés encore; personne ne s'y trouve isolé dans la rude saison et les produits de la petite industrie peuvent s'écouler au fur et à mesure de leur fabrication.

Il faudrait donc créer ici la petite industrie en chambre, celle qui ne demande que des outils simples et d'un maniement facile.

Nous avons en abondance le bois qui sert à faire la plupart des objets dont nous avons parlé et avec l'esprit inventif de notre race, l'habileté manuelle des Canadiens, on arriverait rapidement à créer des articles recherchés et qui pourraient trouver des débouchés faciles au dehors.

Il ne manque pas d'hommes par-

venus à la fortune qui dépensent des centaines de mille et même des millions de dollars en œuvres utiles; il n'en faudrait pas tant pour créer l'industrie en chambre et amener ainsi le pain à bien des bouches.

Ce n'est pas aux ouvriers seulement, mais au commerce aussi que profiterait la création de la petite industrie en famille, car nul ne sait mieux que le détailleur les longs et périlleux crédits qu'il accorde par pure générosité d'âme bien souvent.

Et c'est surtout par les temps de crise, c'est-à-dire alors qu'il aurait le plus besoin de faire des recettes de caisse que le détailleur est appelé à soutenir l'ouvrier sans travail.

Nous souhaitons donc que des hommes de cœur prennent en mains la cause des ouvriers que l'hiver condamne à un repos forcé.

Nous demandons que par tous les moyens possibles, expositions, prix, récompenses, achats, etc... on en courage ici l'industrie en chambre, l'industrie du jouet, de la tableterie, de la bimbloterie, de ces mille riens qui composent ce que tout le monde connaît sous le nom d'article de Paris.

Les commerçants peuvent faire beaucoup pour nos ouvriers dans ce sens et l'Association des Manufacturiers du Canada, bien qu'elle ne comprenne dans son sein que des représentants de la grande industrie et du haut commerce, ne trouvera pas au-dessous de sa tâche, nous en avons l'assurance, de s'occuper de la création des petites industries qui sont les sœurs cadettes des grandes industries dont s'honore le pays.

Combien plus heureux serait le sort de l'ouvrier, s'il ne connaissait pas le chômage forcé, et combien serait plus considérable le pouvoir d'achat de toute cette population ouvrière si, toute l'année durant, elle recevait le produit du travail.

Lignes de Staunton pour 1902

Les voyageurs sont sur la route avec les nouvelles lignes de papiers tapisseries de Stauntons. Ils font une sorte de voyage de liquidation dans des localités où les commandes ne sont pas encore arrivées. Ils ont une ligne splendide de patrons dans toutes les qualités. Les marchands devraient profiter de cette occasion de placer des commandes ou de répéter les commandes précédentes, tandis que la ligne est encore au complet. Cette maison se fait une réputation pour la prompte livraison de ses commandes. Dans les localités qui ne sont pas visitées par les voyageurs de Stauntons, les marchands devraient s'adresser directement à la manufacture Stauntons Limited de Toronto, pour demander des échantillons qui seront envoyés sur demande.

A TRAVERS LE COMMERCE

A la dernière assemblée mensuelle de l'Association des Epiciers, qui a eu lieu, comme de coutume, au Monument National. M. Lapointe a soulevé la question de la vente de boissons en petits flacons de dix onces. Il rapporte en quelques mots le résultat des démarches faites auprès des ministres au sujet de cette question, et il cite en particulier les encouragements qu'il a reçus de la part du premier ministre Parent, de l'échevin Laporte, de MM. Duffy, Chaput, Bélair, et de plusieurs autres qui tous ont promis de les aider de toutes leurs forces en travaillant pour le succès de leur cause.

Devant de tels encouragements, M. F. Bigaouette propose, secondé par M. E. O. Bigaouette, que le secrétaire charge l'avocat de l'Association de préparer une motion demandant un amendement à la loi des licences laquelle motion devra être présentée au gouvernement pendant sa prochaine session.

M. Creely avec un de ses confrères ayant eu à payer une amende pour avoir vendu de la boisson en petit flacon demande que l'Association vienne à leur aide en leur remboursant en tout ou en partie le montant qu'ils ont ainsi perdu. M. F. Bigaouette le trésorier oppose à cette demande la pénurie du trésor, mais M. N. Lapointe propose avec l'approbation presque générale que cette demande ne soit pas rejetée, mais que le remboursement soit ajourné à des temps meilleurs, lorsque la caisse sera mieux garnie.

Vient ensuite une proposition de W. J. B. Deschamps, secondée par M. O'Brien, demandant qu'on amende la clause de la charte de la ville fixant au 1^{er} février la votation pour les élections municipales. La raison de cette demande est que lorsque le 1^{er} février tombe un samedi, les épiciers qui doivent fermer leur établissement ce jour-là, encourent des pertes considérables. On voudrait laisser au conseil de ville le soin de fixer cette date.

Le trésorier, M. F. Bigaouette fait maintenant connaître l'état des finances et accuse un montant de \$447.43 en caisse.

Là-dessus, on l'autorise à payer sur proposition de M. N. Lapointe, différents comptes au montant de \$37.90.

Il est encore proposé par M. Filion, secondé par M. E. D. Paquette, qu'une lettre soit adressée par l'Association, aux Compagnies du Grand Tronc et du Pacifique Canadien pour